Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 14/07/2022 à 04h22
Réference de l'AR : 010-200062107-20220609-CA20220609_46-DE
Affiché le 18/07/2022 ; Certifié exécutoire le 18/07/2022

Délibération du Conseil d'Administration CA20220609_46

Régie du SDDEA

Cité administrative des Vassaules
CS 23076 - 10012 TROYES CEDEX

Date de convocation :
03 06 2022

Date d'affichage :
03 06 2022

Nombre de membres : 33

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres qui assistent à la séance : 14

Ayant pris part au vote :
19 dont 5 procurations

Résultat du vote :
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Avis du Bureau Syndical :
Favorable : 4
Défavorable : 0
Abstention : 0

Extrait du registre des délibérations

Séance du 09 06 2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf juin à neuf heures trente, les membres du Conseil d'Administration légalement convoqués se sont réunis en salle du Conseil du Centre des Congrès, sous la présidence de Monsieur Nicolas Juillet, Président de la Régie du SDDEA.

Sont présents :
Mmes et MM. JUILLET, VIART, BOISSEAU, DUQUESNOY, FIGIEL, GERMAIN, GUNDALL, HILTZER, HOMEHR, JACQUARD, MAILLAT, MANDELLI, MASURE, THOMAS.

Sont excusés et donnent procuration :
M. DRAGON donne procuration à M. DUQUESNOY
M. GROSJEAN donne procuration à M. VIART
M. JAY donne procuration à M. BOISSEAU
M. LAMY donne procuration à M. JUILLET
Mme LEROY donne procuration à M. DUQUESNOY

Sont Absents :
Mme et MM. AUBRY, BAILLY-BAZIN, BOULARD, BRET, FINELLO, GAUDY, LANTHIEZ, LE CORRE, LEIX, MAILLET, PACKO, PELOIS, POILVE, ZAJAC

Assiste également à la réunion :
M. GILLIS, Directeur Général de la Régie du SDDEA.

Secrétaire de séance :
Mme HOMEHR a été élue secrétaire de séance.

Au titre du Bureau Syndical hors membre du Conseil d'Administration y compris procurations :
MM. BANACH, BRIQUET, LAGOGUEY, VIART.

OBJET DE LA DELIBERATION	Autorisation de sous-traitance de la Régie dans le cadre d'un marché extérieur – Travaux de rénovation partielle d'une chaufferie, de remplacement de réseaux enterrés et travaux annexes – Résidence des Trévois à TROYES

Pièce-Jointe *: déclaration de sous-traitance DC4*

Vu le Syndicat Mixte Ouvert de l'Eau, de l'Assainissement Collectif, de l'Assainissement Non Collectif, des Milieux aquatiques et de la Démoustication (SDDEA), créé depuis le 1er juin 2016 en application de l'arrêté préfectoral DCDL-BCLI 201681-0003 du 21 Mars 2016 ;
Vu les statuts du SDDEA dans leur version en vigueur à la date de la séance ;
Vu la délibération n° 3 du Syndicat SDDEA en date du 2 juin 2016, portant création de la Régie du SDDEA ;
Vu les statuts de la Régie du SDDEA dans leur version en vigueur à la date de la séance ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration n°CA20201022_4 du 22 octobre 2020 relative aux pouvoirs du Directeur Général de la Régie ;
Vu le Code général des collectivités territoriales.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 14/07/2022 à 04h22
Réference de l'AR : 010-200062107-20220609-CA20220609_46-DE
Affiché le 18/07/2022 ; Certifié exécutoire le 18/07/2022

LE PRESIDENT EXPOSE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

L'Office public de l'habitat, Troyes Aube Habitat a conclu un marché de Travaux rénovation partielle d'une chaufferie, de remplacement de réseaux enterrés et travaux annexes au sein de la Résidence des Trévois à TROYES avec l'entreprise ENGIE SOLUTIONS (immatriculée sous le n° SIRET 552 046 955 06065) portant sur le lot n°1 Terrassements, VRD.

ENGIE SOLUTIONS a sollicité la Régie du SDDEA pour qu'elle intervienne en qualité de sous-traitant pour la réalisation de travaux de raccordement en eau. A ce titre, la Régie du SDDEA a proposé la prestation susvisée pour un montant total de 2 972,22€.

Les travaux débuteront mi-juillet.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir, autoriser les services de la Régie du SDDEA à réaliser les travaux.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

- **D'AUTORISER** les services de la Régie du SDDEA à réaliser les travaux en qualité de sous-traitant ;
- **DE DONNER** tout pouvoir au Directeur Général de la Régie du SDDEA à signer tout acte administratif, juridique, financier ou technique, notamment de nature conventionnelle, à intervenir en application ou en exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.[i]

Pour extrait conforme,
Le Président,

NICOLAS JUILLET
2022.07.13 23:48:49 +0200
Ref:20220701_111801_1-3-S
Signature numérique
le Président

Nicolas JUILLET

Nicolas JUILLET

[i] *La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne (R.421-1 du code de justice administrative) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.*

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 14/07/2022 à 04h22
Référence de l'AR : 010-200062107-20220609-CA20220609_46-DE
Affiché le 18/07/2022 ; Certifié exécutoire le 18/07/2022

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS **DC4**

DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE[1]

Le formulaire DC4 est un modèle de déclaration de sous-traitance qui peut être utilisé par les soumissionnaires ou titulaires de marchés publics pour présenter un sous-traitant. Ce document est fourni par le soumissionnaire ou le titulaire à l'acheteur soit au moment du dépôt de l'offre – en complément des renseignements éventuellement fournis dans le cadre H du formulaire DC2 – soit en cours d'exécution du marché public.

Il est rappelé qu'en application du code de la commande publique, et notamment ses articles L. 1110-1, et R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-7 à R. 2162-12, R. 2162-13 à R. 2162-14 et R. 2162-15 à R. 2162-21 (marchés publics autres que de défense ou de sécurité), ainsi que R. 23612-1 à R. 2362-6, R. 2362-7, R. 2362-8, R. 2362-9 à R. 2362-12, et R. 2362-13 à R. 2362-18 (marchés de défense ou de sécurité), le vocable de « marché public » recouvre aussi les marchés de partenariat et les marchés de défense ou de sécurité ainsi que les marchés subséquents et les marchés spécifiques, indépendamment des techniques d'achats utilisées (accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, concours, systèmes d'acquisition dynamiques, catalogues électroniques et enchères électroniques), qu'ils soient ou non soumis aux obligations relatives à la préparation et à la passation prévues par ce code. Dans tous ces cas, le présent formulaire type est utilisable.

A - Identification de l'acheteur

■ Désignation de l'acheteur :
(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au JOUE ou au BOAMP, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante.)

TROYES AUBE HABITAT
4 Place Professeur Langevin
10000 TROYES

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R. 2191-59 du code de la commande publique, auquel renvoie l'article R. 2391-28 du même code (nantissements ou cessions de créances) :
(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie.)

B - Objet du marché public

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au JOUE ou au BOAMP, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante ; dans tous les cas, l'indication du numéro de référence attribué au dossier par l'acheteur est également une information suffisante. Toutefois, en cas d'allotissement, identifier également le ou les lots concernés par la présente déclaration de sous-traitance.)

Travaux de rénovation partielle d'une chaufferie, de remplacement de réseaux enterrés et travaux annexes - Résidence des Trévois à Troyes
Marché n° 2021-01-0143

[1] Document facultatif disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

C - Objet de la déclaration du sous-traitant

La présente déclaration de sous-traitance constitue :
(Cocher la case correspondante.)

☐ un document annexé à l'offre du soumissionnaire

☒ un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement *(sous-traitant présenté après attribution du marché)*

☐ un acte spécial modificatif ; il annule et remplace la déclaration de sous-traitance du ..... .

D - Identification du soumissionnaire ou du titulaire du marché public

■ Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

■ Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

ENGIE SOLUTIONS
14 RUE GABRIEL VOISIN
51688 REIMS CEDEX 02
Tél. : 03.26.35.99.60 – Fax : 03.26.35.99.79

■ Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :

ENGIE ENERGIE SERVICES
ENGIE SOLUTIONS
1 Place Samuel de Champlain
Faubourg de l'Arche
92059 Paris la Défense Cedex
Tél. : 01.41.20.10.00 – Fax : 01.41.20.10.10

Société Anonyme
SIREN : 552 046 955 – RCS : B 552 046 955 Nanterre
www.engie-solutions.fr

■ Adresse électronique : guillaume.collura@engie.com

■ Numéros de téléphone et de télécopie :03.25.71.63.70

■ Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD : SIRET : 552 046 955 02429 (Reims)

■ Forme juridique du soumissionnaire individuel, du titulaire ou du membre du groupement (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) : S.A.

■ En cas de groupement momentané d'entreprises, identification et coordonnées du mandataire du groupement :

E - Identification du sous-traitant

■ Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

■ Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

Régie du **SDDEA**
22 RUE GREGOIRE PIERRE HERLUISON
10000 TROYES

■ Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :

■ Adresse électronique : regie@sddea.fr

■ Numéros de téléphone et de télécopie : 03.25.83.27.27

■ Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD : 820 972 552 00013 RCS Troyes

■ Forme juridique du sous-traitant (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) et numéro d'enregistrement au registre du commerce, au répertoire des métiers ou auprès d'un centre de formalité des entreprises : Etablissement public à caractère industriel et commercial

■ Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le sous-traitant : M. GILLIS Stéphane, Directeur Général
(Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne. En MDS, joindre en annexe un justificatif prouvant l'habilitation à engager le sous-traitant. Pour les autres marchés publics, ce document sera à fournir à la demande de l'acheteur.)

■ Le sous-traitant est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises ou un artisan au sens au sens de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 n° 96-603 modifiée relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat (Art. R. 2151-13 et R. 2351-12 du code de la commande publique) ?

☐ Oui ☒ Non

■ Pour les **marchés de défense ou de sécurité** passés par les services du ministère de la défense uniquement **et** à condition que le marché concerné soit un marché public de service ou de travaux ou un marché public de fournitures nécessitant des travaux de pose ou d'installation ou comportant des prestations de service (article R. 2393-33 du code de la commande publique), le sous-traitant est-il lié au titulaire ?

☐ Oui ☐ Non

F - Nature des prestations sous-traitées

(Reprendre les éléments concernés tels qu'ils figurent dans le contrat de sous-traitance.)

■ **Nature des prestations sous-traitées** : Travaux de raccordement eau

■ **Sous-traitance de traitement de données à caractère personnel** *(à compléter le cas échéant)* :

Le sous-traitant est autorisé à traiter les données à caractère personnel nécessaires pour fournir le ou les service(s) suivant(s) : .....

La durée du traitement est : .....

La nature des opérations réalisées sur les données est : .....

La ou les finalité(s) du traitement sont : .....

Les données à caractère personnel traitées sont : .....

Les catégories de personnes concernées sont : .....

Le soumissionnaire/titulaire déclare que :

☒ Le sous-traitant présente des garanties suffisantes pour la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles propres à assurer la protection des données personnelles ;

☒ Le contrat de sous-traitance intègre les clauses obligatoires prévues par l'article 28 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD).

■ Dans les **marchés de défense et de sécurité**, lieu d'exécution des prestations sous-traitées :

G - Prix des prestations sous-traitées

■ **Montant des prestations sous-traitées** :

Dans le cas où le sous-traitant a droit au paiement direct, le montant des prestations sous-traitées indiqué ci-dessous, revalorisé le cas échéant par application de la formule de variation des prix indiquée *infra*, constitue le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant.

a) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de prestations ne relevant pas du b) ci-dessous :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT :
- Montant TTC :

b) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de travaux sous-traités relevant du 2 *nonies* de l'article 283 du code général des impôts :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant hors TVA : 2.972,22 € (Deux mille neuf cent soixante-douze euros et vingt-deux centimes)

■ **Modalités de variation des prix** :

■ **Le titulaire déclare que son sous-traitant remplit les conditions pour avoir droit au paiement direct** *(article R. 2193-10 ou article R. 2393-33 du code de la commande publique)* :
(Cocher la case correspondante.)

☒ Oui ☐ Non

H - Conditions de paiement

■ Compte à créditer : PAIERIE DEPARTEMENTALE DE L'AUBE
(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.)

Nom de l'établissement bancaire : BANQUE DE FRANCE

Numéro de compte : C102 0000000

■ Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance :
(Cocher la case correspondante.)

☐ Oui ☒ Non

I - Capacités du sous-traitant

(Nota : Sauf pour les marchés de défense et de sécurité (MDS), ces renseignements ne sont nécessaires que lorsque l'acheteur les exige et qu'ils n'ont pas été déjà transmis dans le cadre du DC2 -voir rubrique H du DC2.)

I1 - Récapitulatif des informations et renseignements (marchés publics hors MDS) ou des pièces (MDS) demandés par l'acheteur dans les documents de la consultation qui doivent être fournis, en annexe du présent document, par le sous-traitant pour justifier de son aptitude à exercer l'activité professionnelle concernée, ses capacités économiques et financières ou ses capacités professionnelles et techniques :

- Extrait K-BIS
- Attestation de versement des cotisations URSSAF
- Attestation de régularité fiscale
- Déclaration de salariés étrangers
- Assurance R.C.

I2 - Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les opérateurs économiques à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 ou de l'article R. 2343-15 du code de la commande publique) :

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

J - Attestations sur l'honneur du sous-traitant au regard des exclusions de la procédure

J1 - Le sous-traitant déclare sur l'honneur (*) :

a) dans l'hypothèse d'un marché public autre que de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique (**) ;

b) dans l'hypothèse d'un marché public de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique.

Afin d'attester que le sous-traitant n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante : ☒

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5, aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 ou aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

(**) Dans l'hypothèse où le sous-traitant est admis à la procédure de redressement judiciaire, son attention est attirée sur le fait qu'il devra prouver qu'il a été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public.

J2 – Documents de preuve disponibles en ligne (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les opérateurs économiques à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 ou de l'article R. 2343-15 du code de la commande publique) :

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :
(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

K - Cession ou nantissement des créances résultant du marché public

(Cocher les cases correspondantes.)

1ère hypothèse ☐ La présente déclaration de sous-traitance constitue un **acte spécial**.

Le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues à l'article R. 2193-22 ou à l'article R. 2393-40 du code de la commande publique.

En conséquence, le titulaire produit avec le DC4 :

☐ l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,

OU

☐ une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

2ème hypothèse ☐ La présente déclaration de sous-traitance constitue un **acte spécial modificatif** :

☐ le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité, prévus à l'article R. 2193-22 ou à l'article R. 2393-40 du code de la commande publique, qui est joint au présent DC4 ;

OU

☐ l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie :

- soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée,
- soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible.

Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

L - Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant

(*Nota* : Lorsque le DC4 est fourni durant la procédure de passation du marché en annexe de l'offre du soumissionnaire, il appartient à ce dernier de vérifier si, dans le cadre de la procédure concernée, la signature de ce formulaire est ou non exigée par l'acheteur à ce stade ; si le DC4 n'a pas été signé, l'acheteur, une fois le marché attribué, renvoie au titulaire le DC4 complété afin que ce dernier le retourne signé de lui-même et de son sous-traitant. L'acheteur pourra alors notifier au titulaire le marché, auquel sera annexé ce document, ce qui emportera agrément et acceptation des conditions de paiement du sous-traitant)

A , le

Le sous-traitant :
(personne identifiée rubrique E du DC4)

A , le

Le soumissionnaire ou le titulaire :
(personne identifiée rubrique C1 du DC2)

Stephane GILLIS
2022.04.19 16:46:36 +0200
Ref:20220419_155141_1-2-O
Signature numérique
le Directeur

Stéphane GILLIS

Le représentant de l'acheteur, compétent pour signer le marché public, accepte le sous-traitant et agrée ses conditions de paiement.

A , le

Le représentant de l'acheteur :

M - Notification de l'acte spécial au titulaire.

(Une copie de l'original du marché ou du certificat de cessibilité ou, le cas échéant, de l'acte spécial, doit être remise à chaque sous-traitant bénéficiant du paiement direct par l'acheteur public.)

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :
(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire.)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire reçoit à titre de notification une copie du présent acte spécial :

A , le

Le mise à jour : 01/04/2019